



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2022-372

PUBLIÉ LE 18 MAI 2022

# Sommaire

## Préfecture de Police / Cabinet

75-2022-05-17-00005 - Arrêté 22-043 relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly?? (1 page)

Page 3

Préfecture de Police

75-2022-05-17-00005

Arrêté 22-043 relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

## Arrêté N° 22-043

relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n°22-040 du 13 mai 2022 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale.

### Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n°22-040 du 13 mai 2022 susvisé est modifié comme suit pour le mercredi 18 mai 2022 matin :

#### **Membres titulaires :**

« M. Arnaud MAZIER, directeur de l'innovation, de la logistique et des technologies, est remplacé par M. Alexandre DORVILLÉ, secrétaire général de la direction de l'innovation, de la logistique et des technologies »

« M. Pierre-Roger BRUGAT, sous-directeur à la direction du renseignement de la préfecture de police, est remplacé par M. François-Régis KUBEC, représentant de la direction du renseignement de la préfecture de police. »

#### **Membres suppléants :**

« Mme Myriam LEHEILLEIX, adjointe à la sous-directrice des personnels à la direction des ressources humaines, est remplacée par Mme Delphine FAUCHEUX, cheffe du bureau de la discipline police »

« M. Pascal LE BORGNE, adjoint à la directrice des ressources humaines, est remplacé par M. Jean-Baptiste CONSTANT, chef de service de gestion des personnels de la police nationale »

« M. Antoine SALMON, directeur départemental de la sécurité publique de Seine-et-Marne, est remplacé par M. Marc KECHICHIAN, adjoint au directeur départemental de la sécurité publique de Seine-et-Marne. »

#### Article 2

Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.*

Paris, le 17 mai 2022

Le chef du service de gestion des  
personnels de la police nationale

Jean-Baptiste CONSTANT